Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260429-15_20260427-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à neuf heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Emmanuelle DAIGRE, première adjointe** **Patrick PICARD, deuxième adjoint** **Marion REGLER, troisième adjointe** **Juliette PRIGENT, conseillère** **Dominique SICHER, conseiller** **Virginie GOMBAULT, conseillère** **Charlie DELAMARE, conseiller** **Stéphane ANDRÉ, conseiller** **Antoine TARTAULT, conseiller**
Était représenté :	**Philippe GOBYN, conseiller, donne procuration à Dominique SICHER, conseiller**
Secrétaire de séance :	**Marion REGLER**

15. APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS - 2026-2028

Le maire indique que la commune, après délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2023, a mis à disposition d'un moniteur agréé par la fédération française de tennis les courts de tennis communaux. La convention initiale prévoyait une durée de trois ans de 2023 à 2025.

Le maire indique que la convention prévoit une mise à disposition des deux courts de tennis des stages adultes et enfants, des cours particuliers et des tournois de tennis. La compensation financière est prévue à hauteur de 30 % du chiffre d'affaires dégagé par cette exploitation. La convention prévoit également que le matériel sera entreposé à l'extérieur de la salle polyvalente dans un espace grillagé fermé par un cadenas et que la commune ne pourra pas être tenue responsable en cas de dégradation.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260429-15_20260427-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal de la commune,
Vu le projet de convention de mise à disposition des courts de tennis 2026-2028,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition des courts de tennis 2026-2028
- **AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 27 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Marion REGLER

Le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)